



Université
Gustave
Eiffel

Chaire
d'économie
sociale
et
solidaire

Érudite
LABORATOIRE D'ÉCONOMIE
PARIS-EST

ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR L'UTILISATION
DES DONNÉES INDIVIDUELLES EN LIEN
AVEC LA THÉORIE ÉCONOMIQUE

Sous la co-tutelle de :
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

CAHIER DE RECHERCHE Chaire ESS-UGE

Numéro 2024 - 02

**Bifurquer dans le brouillard.
Une analyse critique de l'ouvrage de C. Durand
et R. Keucheyan (2024)**

Hervé Defalvard, Chaire ESS-UGE

Table des matières

Propos préliminaire	3
Introduction	4
1. Des soubassements théoriques fragiles	6
1.1 Une critique erronée en raison d'une confusion.....	6
1.2 Des interrogations sur les « besoins réels » laissées sans réponse	7
2. Des « pièces du puzzle » mal ajustées.....	9
2.1 Comptabilité écologique et investissement éco-socialiste sous la main de l'État.....	9
2.2 La fausse piste de la demande anticipée.....	11
3. Une politique de planification écologique hors sol.....	14
3.1 Aller au bout des leçons chinoises... ..	14
3.2 À la recherche perdue des « institutions de l'émancipation »	15
Conclusion.....	18
Bibliographie.....	19

Propos préliminaire

Cet article n'est pas une restitution de l'ouvrage de C. Durand et R. Keucheyan car il ne rend pas compte de ses développements en vue de les présenter au public de manière plus ou moins critique. Si par certains de ses aspects il peut rejoindre ce format, notre article propose différemment une analyse critique de cet ouvrage à partir de la thèse que nous avons développée dans notre livre *La société du commun*, publié en 2023 aux éditions de l'Atelier. Plus précisément, nous nous appuyons sur notre perspective ouverte à partir des communs pour engager une controverse avec ses auteurs. Car, si nous cherchons à résoudre la même équation, nos deux solutions sont incompatibles l'une avec l'autre.

Quelle est cette équation ? Celle-ci pose comme nécessaire la sortie du capitalisme afin de résoudre les crises, au premier rang desquelles la crise écologique, que ce dernier provoque. C. Durand et R. Keucheyan explorent la piste de la planification écologique en guise de réponse. En tant que telle, cette piste n'est pas incompatible avec l'horizon de la société du commun. Elle le devient dès lors que la planification écologique présentée dans leur ouvrage est orthogonale aux communs en restant dans le cadre binaire de l'opposition entre le marché et l'État. D'où la controverse que notre article engage avec leur thèse qui parie sur « l'État socialisateur » et sa planification écologique contre le marché et sans les communs.

Cette manière d'orienter la planification écologique est d'autant plus surprenante que les auteurs nous révèlent au début du livre, à l'occasion de leurs remerciements, que leur réflexion, commencée lors d'une journée d'étude en juin 2018, « s'est poursuivie en 2019-2020, dans le cadre du séminaire « Planifier les communs » organisé à la MSH-Paris Nord » (p. 5). Avec un tel point d'ancrage, notre surprise fut grande de constater l'absence des communs tout au long du livre à deux exceptions près. L'une intervient, dans la dernière partie du livre, au chapitre 8 qui est consacré au fédéralisme. Les communs dans la tradition d'Ostrom (2010) y sont expédiés en une page pour aussitôt être laissés de côté au motif que « le polycentrisme (défendu par Ostrom) n'est pas un fédéralisme » (p. 200). Hormis cette fin de non-recevoir, c'est silence radio tout au long de l'ouvrage à une autre exception qui tient dans une formule magique du chapitre 7 relative à la demande anticipée. Nous y reviendrons plus bas.

Cette mise au ban des communs est doublement surprenante. Elle l'est d'abord parce que cet ouvrage, comme on l'a signalé, eut pour berceau un séminaire s'intitulant « Planifier les communs ». Elle l'est ensuite car elle est à contre-courant de la tendance actuelle qui envisage l'État et les communs non plus dans un rapport d'hostilité réciproque mais dans une relation de complémentarité. D'une part, les recherches sur les communs posent la question de leur relation à l'État en tant que partenaire des communs. Nous avons parmi d'autres suivi cette voie dans notre ouvrage sur la société du commun. D'autre part, dans l'autre sens, des analyses ouvrent la puissance publique sur l'horizon des communs, en considérant par exemple sous un nouveau jour la question des services publics (T. Perroud, 2023). Nos auteurs passent à côté de ces deux évolutions qui redistribuent pourtant profondément la carte des alternatives.

Notre article commence en faisant la critique des soubassements théoriques de l'ouvrage de Durand et Keucheyan. Il s'engage ensuite dans la voie d'une critique qui montre que la plupart des problèmes posés par cet ouvrage pourraient être résolus avec une autre conception de la planification écologique qui laisse toute sa place aux communs, ce qui ne revient à supprimer ni l'État, ni le marché d'ailleurs, mais à les repenser à l'aune des communs.

Introduction

Les principes de la planification écologique, sous-titre donné à ce livre, s'inscrivent dans le cadre d'un gouvernement par les besoins : « Conçue à partir de l'idée centrale d'un « gouvernement par les besoins », elle (la planification écologique) implique rien de moins qu'une redéfinition du calcul économique » (p. 13). Étonnamment, ses auteurs ne reprendront pas cette « idée centrale » dans leur conclusion si ce n'est sous l'expression de « la politique des besoins » qui s'y trouve mentionnée sans plus de détail : « la planification écologique joue sur deux tableaux : côté pile, le calcul écologique, côté face, la politique des besoins » (p. 245).

Ce cadre du gouvernement par les besoins remplace le cadre du marché : « Le cœur du problème actuel réside dans la crise environnementale : les solutions de marché à cette crise ne fonctionnent pas » (p. 13). C'est pourquoi ce livre présente une exploration de la planification écologique comme solution afin de répondre dès maintenant à la crise écologique car « nous n'avons pas le temps d'attendre » (p. 13).

L'ennui pour la démonstration du livre est que ce cadre est fort mal assuré pour deux raisons : la première est que la critique du marché sur laquelle se fonde son remplacement par « le calcul en nature » repose sur une confusion qui la rend erronée. La seconde, découlant en partie de ce faux départ, renvoie à sa conception des « besoins réels » qui n'est pas sans soulever un certain nombre de problèmes dont nous n'avons pas trouvé les solutions dans le livre.

Faute d'un cadre assuré, « les pièces du puzzle » (p. 13), qui sont présentées dans la troisième partie du livre, vont connaître un certain nombre de difficultés quant à leur mise en place. Les dites-pièces sont au nombre de trois, à savoir la comptabilité écologique, l'investissement éco-socialiste et la demande anticipée. Alors que chacune d'elles soulève des interrogations, leur emboîtement laisse encore plus songeur, ce qui saurait nous surprendre du fait du manque d'un cadre cohérent pour les assembler.

Enfin la politique de la planification écologique présentée dans la quatrième et dernière partie révèle un caractère hors-sol dans l'ombre d'un « État isolé » (pour reprendre l'expression de Léon Bourgeois), habillé du rôle « d'État socialisateur » dès la première partie du livre (p. 53-55). En dépit d'un chapitre intéressant sur le fédéralisme, « les institutions politiques de la planification écologique » présentées dans le chapitre 9 suivant et censées mettre en œuvre le gouvernement par les besoins, se situent au seul niveau macro-institutionnel dans une telle abstraction qu'elles tendent dangereusement à effacer l'autonomie des individus.

Avant de passer au filtre de notre critique chacune des composantes du livre, disons un mot de sa méthode qualifiée « d'utopies institutionnelles » (p. 113-117). Cette méthode revient à construire les pistes de la planification écologique en s'inspirant d'expériences historiques afin d'éviter de bâtir des « utopies abstraites » (p. 113). Si nous partageons cette idée, il est problématique que la planification écologique proposée s'appuie sur des expériences doublement lointaines, soit géographiquement, soit historiquement. En effet, la réalisation d'une « utopie pratique » pour reprendre le terme de Ricoeur (1997) suppose de s'adosser à des réalités alternatives déjà présentes ici et maintenant, ce que ce livre ne fait jamais.

Cela nous amène à soulever une autre limite du livre qui découle pour partie de sa méthode et qui est de laisser de côté une question essentielle abordée seulement en conclusion : « la question serait celle-ci : dans quelle mesure un bloc social-écologique pourrait-il se saisir de la planification écologique pour se constituer en force politique hégémonique ? » (p. 247). Malgré sa reprise des termes de la pensée de

Gramsci, ou plutôt à cause de leur reprise édulcorée empruntée à Amable et Palombarini (2023)¹, ce livre n'est malheureusement pas au rendez-vous de la pensée de Gramsci. En effet, l'intellectuel organique selon Gramsci est celui qui est en mesure de proposer une conception claire et cohérente d'une société alternative parce qu'il est en lien organique avec les forces sociales qui, dans les rapports sociaux de l'infrastructure, portent l'alternative de manière certes encore séparée, isolée, minoritaire. Son rôle est alors de construire une vision cohérente et globale de l'alternative qui soit à même de rassembler ces alternatives disparates. Aussi, l'intellectuel organique ne se demande pas à l'image de nos deux auteurs si sa construction intellectuelle pourrait trouver des forces sociales formant un bloc susceptible de la traduire politiquement. En effet, sa construction ne fait que prolonger ces forces sociales. À l'inverse, la construction ici proposée n'est que pure abstraction, et là réside son principal défaut problématique. Lorsque, dans leur conclusion, les auteurs proposent pour répondre à cette question essentielle « une analyse rudimentaire » (p. 249), après avoir reconnu que ce travail est « particulièrement ardu » (p.247), ils se réfèrent aux analyses de Duménil et Lévy (2014), portant sur la structure tripolaire du capitalisme organisé. C'est peu dire que cela les connecte très peu aux forces sociales alternatives déjà mobilisées car celles-ci passent à la trappe des catégories de cette structure tripolaire : les capitalistes, les organisateurs et les classes populaires (p. 248). Il est en effet dur d'être un intellectuel organique en l'absence d'une classe ouvrière organisée dès lors que nous lui avons avec Gorz (1980) dit adieu il y a quelques temps déjà et que la « classe écologique » censée, selon Latour et Schulz (2022), la remplacer demeure introuvable. Il convient alors de revoir les termes de l'intellectuel organique en abandonnant le terrain des classes avec sa « lutte » au profit de celui des « territoires en commun » et de leurs luttes intersectionnelles (Defalvard, 2023).

¹ Amable et Palombarini (2023), « Multidimensional social conflict and institutional change », *New political Economy*, may. Cités en note1 page 247, ces deux auteurs proposent dans leurs travaux la notion de bloc social qu'ils prennent soin de distinguer de la notion de bloc historique qu'on trouve chez Gramsci car elle en est, en effet, qu'une pâle copie.

1. Des soubassements théoriques fragiles

L'ouvrage *Comment bifurquer* fonde son « idée centrale » du gouvernement par les besoins sur une critique de la marchandise et de sa forme monétaire. Toutefois, les ratés de cette critique fragilisent la conception des besoins réels à gouverner.

1.1 Une critique erronée en raison d'une confusion

Une première difficulté réside dans l'argumentaire de cette critique qui, sous la forme monétaire, confond la circulation marchande simple et la circulation de la marchandise selon la logique de la valeur d'échange qui chez Marx obéit à la plus-value pour le capital avec sa forme argent ainsi schématisée : $A - M - A'$. Dans ce cycle, les marchandises M produites par le travail sur la base d'un capital argent initial A , sont mise en circulation sur les marchés dans la seule finalité de rapporter une plus-value pour le capital investi, mesurée par la différence entre A' et A . Pour cela le marketing s'emploie tous les jours à rendre les marchandises désirables.

La confusion souvent implicite qui est faite entre la forme capitaliste de la marchandise et la forme simple ou artisanale de celle-ci se révèle quand les auteurs font référence à « l'artisan précapitaliste » (p. 44) pour affirmer que le capitalisme ne fait qu'approfondir l'interdépendance via l'échange déjà présente entre les producteurs et les consommateurs de l'économie artisanale : « cette interdépendance s'approfondit au fil du développement capitaliste » (p. 44). Là où nos auteurs voient une différence de degré, Marx, après Adam Smith dont il reste très proche sur ce point, y décèle une différence de nature car, pour lui, le cycle de l'économie marchande (ou artisanale) relève non pas de la logique de la valeur d'échange mais de la logique de la valeur d'usage, dont un nouveau schéma de circulation des marchandises traduit l'absolue différence : $M - A - M$. Ici les marchandises qui sont produites par l'artisan pour le marché ne le sont qu'en vue d'acheter avec l'argent A de leur vente d'autres marchandises afin de satisfaire les usages auxquels celles-ci servent : des chaussures pour se déplacer à pied, des lunettes pour mieux voir, une habitation pour s'y loger.... Ici ce sont les usages qui ont le dernier mot et non pas la plus-value pour le capital qui n'y a pas sa place².

Dans leur défense du calcul en nature, nos auteurs confondent malheureusement la forme monétaire de l'échange avec la forme capitaliste de la valeur d'échange :

« Le calcul en nature, c'est autre chose que l'« encastrement des marchés » cher à Karl Polanyi. Un marché encastéré reste un marché, même s'il est fortement régulé et rendu possible par des marchandises « fictives » : terre, travail et monnaie selon Polanyi. Avec le calcul en nature, on raisonne en ressources réelles, en passant derrière la forme monétaire et *donc* la valeur d'échange » (p. 35-36, souligné par nous).

Sauf que si l'on distingue les deux formes de la circulation des marchandises, il n'est pas nécessaire de passer derrière la forme monétaire pour subvertir la valeur d'échange guidée par la plus-value pour le capital puisque le cycle $M - A - M$, sans relever du calcul en nature, permet d'orienter l'économie par les valeurs d'usage.

Le chapitre 4 « Reprendre le contrôle » de cette deuxième partie « Gouverner par les besoins » nous éclaire en partie sur les raisons de cette confusion. En effet, les emprunts qu'il fait à la pensée aussi bien de W. Kapp qu'à celle d'O. Neurath dévoilent en partie au moins l'origine de leur erreur car l'un et l'autre opposent

² Disons pour être honnête qu'il n'est pas sûr que Marx dans *Le capital* ne laisse pas prise à cette confusion car, en appelant dès la première ligne du premier volume de son maître ouvrage marchandise tout bien produit selon la logique capitaliste de la plus-value, il est néanmoins conduit à parler de marchandise, avec le même symbole M , lorsqu'il aborde la circulation des marchandises dans l'économie artisanale ou marchande. Une recherche très approfondie serait à faire sur ce point capital.

le calcul en nature avec ses valeurs d'usage au calcul monétaire avec ses valeurs d'échange.

De ce défaut premier d'analyse résultent deux autres difficultés.

La première est que les auteurs considèrent que seul un calcul en nature répond à une logique des besoins réels alors que la logique de la valeur d'usage du cycle $M - A - M$ oriente l'économie vers les usages tout en recouvrant une forme monétaire. Le calcul en nature n'est donc pas la seule forme sociale à pouvoir orienter l'économie vers les « besoins réels » en lieu et place des besoins artificiels placés sous le ressort de la fétichisation de la marchandise. L'exemple des Amap, que les auteurs citent rapidement en passant dans le chapitre 7, illustre cette forme monétaire de l'échange orchestrée par la logique de la valeur d'usage. En effet, ces associations de maintien de l'agriculture paysanne (Amap) organisent la production de produits alimentaires bio en circuit-court afin que leur vente aux consommateurs et consommatrices de l'Amap à un prix juste puisse permettre aux paysans et paysannes l'accès à une vie décente via l'achat d'autres marchandises.

La seconde est qu'à critiquer à tort et à travers la forme monétaire (alors qu'Aristote déjà distinguait la bonne chrématistique - le bon usage de l'argent - de la mauvaise qui est celle spéculative dont le but est l'accumulation sans limite de l'argent), les auteurs passent largement à côté de la critique de ce qui est l'essence du capitalisme. Il faut ainsi attendre quasi la fin du livre pour que soit clairement explicité que « l'hypothèse de ce livre est que la bifurcation écologique est incompatible avec le capitalisme » (p. 223). Pour étayer cette hypothèse, la lecture de l'ouvrage *Le capital c'est nous* d'Hendrik Davi (2023) aurait pu être utile à nos auteurs car cette hypothèse y fait l'objet de développements approfondis. À force de pilonner le marché en confondant ses deux logiques possibles, celle de la valeur d'usage et celle de la valeur d'échange, les auteurs finissent par passer à côté de la critique du capitalisme.

1.2 Des interrogations sur les « besoins réels » laissées sans réponse

L'autre difficulté que l'on rencontre au départ du livre concerne la conception des « besoins réels » qu'il s'agit de gouverner par la planification écologique. Les auteurs donnent de ces besoins la définition suivante :

« L'idée est simple : un besoin réel est un besoin défini comme réel par la personne, à condition que sa satisfaction soit compatible avec 1) un principe de soutenabilité (...) et 2) un principe d'égalité » (p. 76).

Dans la conception proposée des besoins réels, on perçoit deux difficultés :

La première se rapporte à l'hésitation entre le caractère subjectif ou objectif des besoins réels. En étant parfois associés à un « besoin vital » (p. 32) ou à des « besoins vitaux » (p. 77), voire à des « besoins universels » (p. 74), lesquels sont associés à une liste de standards pour une vie décente (p. 73), la vision objectiviste domine. D'autant que les auteurs soutiennent qu'il faut « renoncer aux approches subjectives (du bien-être) aujourd'hui hégémoniques et y substituer une approche par les besoins qui permette d'articuler point de vue individuel et point de vue collectif » (p. 69). Mais cette ligne de séparation est moins claire qu'il n'y paraît puisqu'on ne peut pas reprocher aux auteurs de ne pas être conscients du risque « de dictature sur les besoins comme c'était le cas dans la défunte URSS » (p.76). Les auteurs sont ainsi amenés, face à la question cruciale de savoir : « qui définit les vrais besoins par opposition aux besoins artificiels ? » (p. 76), à formuler que « la réponse est dans bien des cas, le principal concerné, celui qui éprouve le besoin » (p. 76). On retrouve cette référence hésitante à la dimension subjective des besoins (puisque'elle ne s'applique pas à tous les cas) lorsque les auteurs écrivent : « c'est simple : un individu doit être « capable » de satisfaire un besoin s'il le souhaite. Il peut s'agir de besoins vitaux – se nourrir – ou de besoins plus « qualitatifs » : celui de participer à la vie politique de son pays » (p. 77). Enfin, allant dans le sens d'une dimension subjective des besoins, une continuité (certes discutable) est posée entre désirs et besoins : « Les

besoins ressemblent aux désirs, la distinction est fluide, et il serait vain de prétendre tracer une frontière étanche » (p. 69).

Cette piste subjective amène les auteurs à introduire les notions « d'autonomie du choix » ou encore « d'autonomie de la personne » (p. 76). On regrette alors que cette notion ne soit jamais ensuite ni reprise ni approfondie.

Si ce livre fait l'impasse au final sur l'autonomie subjective, c'est qu'il privilégie la voie du point de vue collectif sur les besoins sans jamais construire la passerelle avec l'autonomie de la personne. Si le livre parle dans sa conclusion de « l'arbitrage à effectuer entre puissance et autonomie » (p. 246), nous n'avons jamais vu cet arbitrage mis en scène. Pour nous, plutôt que de concevoir « puissance et autonomie » en tension, les communs permettent de les concevoir en synergie dans la mesure où l'autonomie politique des territoires en commun renforce l'autonomie subjective des personnes et vice-versa dans des communautés de singularité (Defalvard, 2023).

La seconde difficulté est plus fondamentale encore puisqu'elle ressort d'une conception des besoins assise sur la relation entre l'individu (la personne) et l'objet, qui admet alors deux déclinaisons : soit le face-à-face biaisé entre l'individu et la marchandise donnant lieu à des « besoins artificiels », soit le face-à-face « naturel » entre l'individu et les grandeurs réelles servant de jauge aux « besoins réels ». Au contraire de ce face-à-face entre l'individu et l'objet, nous considérons qu'il n'y a de rapports aux biens que médiés par les liens sociaux. Cette manière d'isoler l'individu dans sa relation à l'objet du lien social qui l'encadre est un héritage du libéralisme.

En effet, il revient à la pensée libérale en économie d'avoir construit, en étant héritière sur ce point de la philosophie politique moderne, avec la fiction de l'individu isolé (seul sur son île tel que le met en scène par exemple Turgot dans *Valeurs et monnaies*, 1767), un lien direct de l'individu à l'objet. Avec le libéralisme, l'île est encore sous la transcendance de Dieu comme Turgot le laisse apparaître dans la référence qu'il fait à celui-ci dans le préambule de son édit de 1776 supprimant les corporations au bénéfice d'un régime de libre activité. Par contre, et la différence est essentielle, le néolibéralisme, que nos auteurs ne distinguent pas du libéralisme, utilisant indistinctement économistes libéraux ou économistes néolibéraux³, rompt avec toute transcendance et dote l'individu néolibéral d'une liberté sans limite dans une économie hors du commun.

En dépit de leur attachement à la pensée institutionnaliste, les auteurs tombent dans le piège d'une conception de la relation entre l'individu et les biens détachée de son façonnage par les institutions qui l'encadrent. C'est parfois l'écueil que rencontre la théorie des communs sous l'angle des « biens communs » lorsque ceux-ci sont forgés à partir de la typologie des biens proposée par les économistes, basée sur les propriétés des biens du point de vue de leur excluabilité et de leur rivalité. Ainsi l'air que l'on respire est qualifié de bien public car il est à la fois non excluable (il ne m'est pas possible d'exclure les autres à propos de l'air que je respire) et non rival (ma consommation d'air ne prive pas les autres de la consommation d'air). Dans cette typologie, les économistes, fidèles aux fondamentaux de l'individu isolé, dessinent une typologie des biens en fonction de la propriété naturelle de ces derniers, en dehors de tout cadre institutionnel. On sait qu'Ostrom (2010) n'a pas toujours évité ce piège d'où l'importance de rapporter les communs aux communautés qui en sont les gestionnaires.

³ Ainsi, les auteurs parlent des « économistes libéraux » à la page 81, se référant en particulier aux travaux sur le climat de C. Gollier, précisant que ce dernier est « de l'École d'économie de Toulouse ». Quelques pages plus loin, les auteurs de cette démarche intellectuelle sur l'environnement sont qualifiés « d'économistes néolibéraux » (p. 92), laissant entendre que ces deux appellations sont synonymes. Cette faible culture historique en économie fait sans doute partie des raisons pour lesquelles cet ouvrage a des soubassements théoriques aussi fragiles.

2. Des « pièces du puzzle » mal ajustées

Sur ses soubassements théoriques très fragiles, et après un court point de méthode sur les « utopies institutionnelles », la troisième partie présente les trois « pièces du puzzle » du calcul écologique : la comptabilité écologique, l'investissement éco-socialiste et la demande émancipée

2.1 Comptabilité écologique et investissement éco-socialiste sous la main de l'État

Si les réponses à la crise écologique dans toutes ses dimensions supposent d'instituer une économie autre que celle capitaliste caractérisée par son cycle de la plus-value pour le capital $A - M - A'$, alors il est nécessaire de revoir la logique de l'investissement dont la finalité ne sera plus la rentabilité pour le capital. Ceci passe naturellement par une nouvelle comptabilité aiguillant vers d'autres mesures de la valeur que celles établissant le fameux ROI (Return On Investment) et sa toute-puissance.

Du côté de la comptabilité, les auteurs inscrivent leurs pas dans le sillon de la méthode dite CARE (comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement), développée notamment par la chaire de comptabilité écologique (A. Rambaud, 2022). Sans être spécialiste de ces questions et des débats qu'elle soulève, la piste de la comptabilité CARE est aujourd'hui l'une des plus intéressantes. Pour aller à l'essentiel et comme d'ailleurs le soulignent C. Durand et R. Keucheyan, « Alors que dans les approches standard, il y a une volonté de donner une valeur monétaire aux services produits par la nature, l'objectif est ici à l'inverse de partir de ce qu'une *communauté* considère comme inestimable et de contraindre les organisations économiques à protéger ces entités essentielles » (p. 135, souligné par nous).

Mais de quelle communauté s'agit-il ? Nous trouvons chez nos auteurs un début de réponse lorsqu'ils écrivent que « La comptabilité CARE propose de se centrer non pas sur les firmes, mais sur des écosystèmes » (p. 133) en ajoutant qu'« elle offre un moyen de piloter des organisations afin de respecter les obligations réglementaires et engage à expérimenter au niveau local en allant au-delà de celles-ci » (p. 136). Si cette méthode se révèle intéressante c'est aussi parce qu'elle donne lieu à des expérimentations locales conduites au niveau des entreprises, petites ou grandes, ou auprès de collectivités locales. Ainsi, une telle expérimentation a été menée dans le cadre de la Scic (société coopérative d'intérêt collectif) Actypôles, qui est une entreprise à but d'emploi créée en 2016 dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée à Thiers (voir Vuattou, Le Guillou, Carn, 2022).

La comptabilité CARE nous engage donc vers un référentiel de valeur construit par les communautés au niveau local dont les entreprises ou les collectivités locales sont des parties-prenantes. Il nous faut cependant corriger un défaut rencontré bien au-delà de ce livre qui revient à qualifier de micro le niveau des organisations et de méso celui du local avec les collectivités locales : « Déployés aux niveaux micro et méso, il s'agit d'un outil puissant pour établir les responsabilités écologiques des différents acteurs » (p. 136). Les actions d'une organisation à l'image d'une entreprise ne se situent pas au niveau micro dès que l'on se réfère à une approche institutionnaliste pour laquelle « le collectif est le mode d'être des institutions » (Lordon, 2019). Leurs actions ont pour sujet un nous à l'inverse des actions au niveau micro-institutionnel dont le sujet est un je. Le niveau micro-institutionnel qualifie les actions d'une personne à institutions données : « je descends de chez moi pour acheter une baguette de pain après avoir traversé la rue » : voici une action de niveau micro-institutionnel dont l'arrière-plan institutionnel est déjà conséquent : le bail de location qui fait que j'habite « chez moi », le passage piéton qui régule la traversée de la rue, la monnaie euro avec laquelle j'achète ma baguette. Les actions au niveau méso qualifient les actions d'un collectif de faible puissance (qui ne modifie pas la société dans son ensemble) alors que les actions au niveau macro-institutionnel sont celles de collectif à forte puissance modifiant la société dans son ensemble : par exemple, les Gafam ou l'État français. Cette fausse association entre le niveau micro et l'entreprise vient de la théorie micro-économique qui sous une même entité confond pour des raisons idéologiques évidentes le producteur individuel et la firme qui est pourtant une unité collective de décision.

Corrigé de cette erreur, nous sommes d'accord avec les auteurs pour reconnaître le caractère partiel du modèle CARE : « il lui manque un moment macro qui assure la mise en cohérence des actions entreprises au niveau des écosystèmes et intègre au calcul les effets sur le reste du monde des activités locales » (p. 137).

Par contre, nous sommes en désaccord avec leur manière de relier le niveau méso-institutionnel des écosystèmes locaux et le niveau macro-institutionnel pour deux raisons. La première se trouve dans le principe hiérarchique du système proposé : « Le système est cependant hiérarchisé : le cadre de gestion macro-écologique, celui qui guide le plan central et incorpore les rapports au reste du monde, s'impose aux instances de gestion des écosystèmes ; à l'intérieur de cet espace contraint, les instances de gestion des écosystèmes décident elles-mêmes de leur manière d'agir et distribuent aux organisations leurs instructions quant aux objectifs de préservation à atteindre (flèche noire) » (p. 139). À l'inverse, nous pensons qu'il y a une autonomie des écosystèmes humains, dont les bio-régions sont un exemple, et que leur rapport au niveau macro-institutionnel est à concevoir sur le mode de la subsidiarité horizontale : ce qui ne peut être mis en place au niveau méso-institutionnel relève alors du niveau supérieur. La deuxième raison vient de la pensée très abstraite du montage proposé qui est illustrée par la figure 3 de la page 138 dont les flèches noires tracent le circuit descendant des décisions collectives qui tombent depuis l'État central jusqu'aux « bloc de consommation A », « firme B » et « administration C ». Alors que le modèle CARE a pour avantage de faire l'objet d'expérimentations, aucune référence n'y est faite. Seul et encore entre parenthèses, le bloc de consommation est concrétisé : « (un immeuble, par exemple) » (p. 139). Il est vrai que dans une telle hiérarchie toute militaire, les unités de base sont censées suivre la marche indiquée et donc on peut en faire abstraction, sauf qu'ici on a même plus des « utopies abstraites ». Celles-ci se trouvent remplacées par un gouvernement abstrait faisant entrer les écosystèmes locaux et leurs composantes dans des cases qui sont préétablies par le niveau central de l'État.

Passons au lien entre la comptabilité écologique et l'investissement éco-socialiste qui est le suivant : « Concrètement, le principe de prééminence de la comptabilité écologique sur la comptabilité économique exposé précédemment signifie que les crédits distribués par les banques d'investissement / désinvestissement sont conditionnés par un faisceau de critères écologiques qui définissent l'espace de déploiement des activités financées » (p. 160).

En se référant au modèle de planification développé par Husson (1991) dont le noyau se trouve dans la question de l'investissement, les auteurs mentionnent trois dispositifs institutionnels pour mettre en œuvre la socialisation de ce dernier : « les nationalisations, une politique industrielle et une banque nationale d'investissement épaulée par des banques régionales chargées de distribuer le crédit en fonction de la conformité des projets avec les objectifs du plan, au niveau national ou régional » (p. 142). A ce niveau de généralité, nous pouvons partager ces orientations. Relativement à notre critique du principe hiérarchique vertical, notre attention va se porter plus particulièrement sur l'articulation entre le local et le national dans ce montage.

C'est peu dire que les références aux expériences privilégiées par les auteurs, outre qu'elles sont toujours soit d'ailleurs soit d'avant, mais jamais d'ici et maintenant, ne font intervenir que l'État dans cette éco-socialisation de l'investissement. Chez Keynes, pour se débarrasser du chômage, « l'État détermine le volume global des ressources consacrées à l'augmentation des moyens de production » (p. 143). Puis « L'État développeur en Corée du Sud sous le règne du dictateur Park Chung-hee offre un autre exemple historique classique » (p. 144). Ou encore, « Pour éviter ces ornières, la banque populaire de Chine a adopté une approche différente de la BCE, et dont l'esprit rappelle davantage la logique de la politique de crédit des stratégies développementalistes » (p. 151). Enfin, considérant l'expérience sociale-démocrate de la planification en Suède, les auteurs soulignent que « pour promouvoir l'efficacité macroéconomique, l'État doit intervenir stratégiquement dans la restructuration de l'industrie » (p. 154).

Du niveau local, il n'est guère question que potentiellement sous la forme d'un slogan qui revient comme un vrai faux fil conducteur dans ce livre : la délibération démocratique. En voici un premier exemplaire : « La clé de voûte de la socialisation éco-socialiste de l'investissement, c'est la délibération sur la matrice productive, de façon à programmer une mutation structurelle intersectorielle » (p. 153). Puis un second : « Le projet de socialisation éco-socialiste de l'investissement recoupe en grande partie celui de la planification socialiste de Husson : organiser la dynamique de l'économie en partant d'une délibération démocratique sur les besoins » (p. 160). Si cette délibération pourrait nous ramener au local, on ne voit pas comment pour l'heure puisque cette « architecture démocratique reste en grande partie à inventer (nous y reviendrons dans la quatrième partie) » (p. 154). Attendons donc celle-ci pour nous faire une idée plus définitive.

Sur cet effacement de la dimension locale sous l'État central, nous en donnerons un dernier exemple à travers la référence que les auteurs font à Minsky. Cette référence leur permet d'introduire le second volet éco-socialiste de la socialisation de l'investissement dirigé vers des objectifs sociaux en plus des buts environnementaux, en l'occurrence tournés vers le plein emploi quantitatif mais aussi qualitatif⁴ : « L'autre stratégie de lutte contre le chômage, celle qui a la préférence de Minsky, offre précisément cela. Son principe central est celui de l'État comme « employeur en dernier ressort », c'est-à-dire que l'État (ou les collectivités locales) s'engage à fournir un emploi à tous ceux qui sont prêts à travailler au salaire de base du secteur public (...) Il s'agit de « prendre les chômeurs tels qu'ils sont et d'adapter les emplois publics à leurs compétences » » (p. 164).

Il est remarquable que les collectivités locales soient, d'une part, considérées comme un équivalent fonctionnel de l'État et, d'autre part, mises entre parenthèses. Il est plus désespérant que les auteurs ne se réfèrent pas à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée menée en France sur plus de soixante territoires en deux vagues depuis 2016, alors qu'elle constitue une expérimentation ici et maintenant d'une politique de garantie de l'emploi (Duverger, 2023). Sous le radar de leur État, ces territoires d'expérimentation par rapport auxquels l'État est partenaire et non plus pilote, avec une inversion donc de hiérarchie selon le principe de subsidiarité horizontale, n'existent tout simplement pas.

2.2 La fausse piste de la demande anticipée

Avec le chapitre 7 sur « la demande anticipée », nous arrivons à un point crucial de la planification écologique qui, si elle ne veut pas tourner à « la dictature sur les besoins », doit se construire au travers d'une « délibération démocratique sur les besoins ». Nous y arrivons avec déjà certaines réserves liées, d'une part, à des soubassements théoriques fragiles, mal assurés quant à la question des besoins et de la valeur d'usage, et, d'autre part, à l'espèce de slogan vide et sans aucune épaisseur pratique que revêt jusqu'ici la délibération démocratique dans l'ouvrage. Si le chapitre 7 commence plutôt bien il finit plutôt très mal à une lueur d'espoir près.

Cela commence par un bon diagnostic qui demande toutefois d'être corrigé sur un point :

« Le libéralisme économique repose sur un axiome individualiste. Les actions rationnelles des individus dispersés fondent l'efficacité du système ; elles l'animent et le déterminent en dehors de toute *transcendance* » (p. 167, souligné par nous).

Nous avons identifié cette caractéristique du néolibéralisme qui est de produire une économie hors du

⁴ Alors que les auteurs ne l'ont pas mentionné, la comptabilité CARE ne vise pas simplement la sauvegarde du capital naturel mais aussi la restauration du capital humain en se référant au sens premier d'écologie qui assure le « couplage fondamental et intrinsèque entre « social » et « nature » : « écologie » n'est pas simplement synonyme d'environnementalisme » (Rambaud, op. cit., p. 35).

commun dans laquelle les individus isolés sont détachés de toute transcendance et laissés donc à leur complète liberté. La correction est donc ici de ne pas confondre le néolibéralisme d'aujourd'hui et le libéralisme d'hier pour lequel l'individu isolé conservait une attache transcendante le reliant à Dieu et l'amenant à partager un monde commun.

Ce bon diagnostic se poursuit alors par une bonne voie qui est empruntée via une référence à N. Chater et G. Loewenstein (2022) qui nous invitent à suivre le cadre « s » (pour systémique) plutôt que le cadre « i » pour individualiste : « La différence peut-être plus importante que les partisans du cadre « i » ne l'ont réalisé, dans la mesure où l'accent sur le niveau individuel détourne l'attention et le soutien des politiques qui portent le cadre « s » » (cité par les auteurs, p. 169). Pour notre part, nous nous sommes appuyés sur la théorie des jeux à « frame » de Bacharach qui distingue le cadre individualiste et son « I-Equilibrium » (ou équilibre en je) du cadre collectif avec le « W-Equilibrium » (équilibre en nous) (Defalvard, 2024). Pour reprendre des catégories déjà avancées plus haut, la planification écologique ne peut pas être l'affaire des seules conduites au niveau micro-institutionnel mais concerne également les niveaux méso-institutionnel et macro-institutionnel.

Là encore, les auteurs mentionnent l'écueil à éviter quand on s'engage dans cette voie :

« Récuser la dictature d'une planification bureaucratique implique de laisser aux individus, dans le cadre défini par le plan, une liberté de choix et une capacité à peser depuis leur position de consommateur sur l'innovation et l'évolution de l'offre » (p. 171).

Nous avons déjà noté à ce sujet notre désaccord sur leur articulation qui fait tomber sur les individus les décisions centralisées de l'État. Et qui découle finalement du cadre binaire que mobilisent nos deux auteurs avec, d'un côté, le marché avec son cadre « i » et, de l'autre, l'État avec son cadre « s », alors que l'introduction des communs permet de faire jouer au niveau méso-institutionnel, via l'autonomie politique des territoires, un rôle majeur dans la fabrique de l'autonomie subjective des personnes. Ne pas sortir de ce cadre binaire amène d'ailleurs les auteurs à raisonner en terme de demande qui même émancipée nous laisse dans l'horizon du marché des économistes avec la sacro-sainte loi de l'offre et de la demande.

Dans cette articulation démocratique entre offre et demande, nos auteurs sont à la recherche « d'un consommateur collectif capable d'articuler une demande suffisamment spécifique pour pénétrer le processus de production (qui pour l'heure) n'existe pas » (p. 178).

Dans cette recherche, leur référence aux Amap est intéressante. D'une part, parce qu'elle évite de remplacer, comme y tendent nos auteurs, « l'hégémonie de l'offre » (p. 181) par une hégémonie de la demande, puisque les Amap construisent ensemble la production et la consommation sous la forme d'un commun de l'alimentation. Si le marché ne disparaît pas dans une Amap, il n'a plus les traits que lui donnent les économistes. Notamment, le prix des paniers n'est plus fixé par la loi de l'offre et de la demande mais par une délibération sur le prix juste au niveau méso-institutionnel. Mais nos auteurs ne s'arrêtent pas à ces expériences alternatives au motif qu'elles ne sont pas suffisantes pour bifurquer. Si nous reconnaissons les limites des Amap du fait qu'elles n'occupent que le niveau méso-institutionnel, cela ne nous conduit pas comme nos deux auteurs à baisser les bras devant l'organisation capitaliste de nos vies via l'agro-industrie :

« Cette forte spécialisation territoriale (liée à l'urbanisation et à l'industrialisation de l'agriculture) est contraire à l'esprit des circuits-courts ; et même si elle doit être freinée, elle n'en restera pas moins une donnée fondamentale pour les décennies qui viennent » (p. 173). Quand l'imagination capitule devant le réel !

Nous préférons largement à cette perspective démissionnaire, la voie de l'Atelier paysan (2021) qui dans son manifeste nous dit que si nous voulons généraliser les circuits-courts en France, il nous faut relever le

défi d'installer un million de paysans et de paysannes. Voici un beau projet politique au niveau macro-institutionnel pour une planification éco-socialiste de l'investissement. Les nouvelles installations de celles et ceux qu'on appelle les NIMA (non issus du milieu agricole) nous donnent l'espoir de pouvoir réaliser ce rêve tout en restant lucide sur les difficultés et les rapports de force (Poinssot A., 2024).

Non seulement, les auteurs sont démissionnaires sur ce point décisif mais en plus ils mettent leurs espoirs dans le diable avec lequel ils cherchent à pactiser avec une toute petite cuillère. En effet, nos auteurs se tournent vers les plateformes de commerce social en ligne qui réunissent nous disent-ils « quatre éléments immédiatement visibles sur l'interface de l'application : une orientation discount, un mode d'achat groupé, une logique communautaire et un univers ludique » (p. 187). La plateforme Pinduoduo leur sert alors de modèle : « créée en 2015, elle revendique huit ans plus tard 900 millions d'utilisateurs et se trouve valorisée à 110 milliards de dollars sur le NASDAQ états-unien » (p. 186-187). À l'aune de la puissance, la plateforme Pinduoduo est sans commune mesure avec toutes les Amap réunies. Mais cette puissance se fabrique sur le nouveau modèle du capitalisme des plateformes que nous avons analysé dans les termes de Gramsci comme accomplissant une « révolution passive » avec d'un côté la révolution de la consommation collaborative et de l'autre la conservation des rapports de domination du capital (Defalvard, 2023, chapitre 7). Certes, cela n'a pas échappé aux auteurs de l'ouvrage mais pour eux : « En dépit de ces traits aliénants, Pinduoduo fait progresser la socialisation de la consommation. Et son fonctionnement offre en filigrane des pistes pour imaginer comment pourrait s'instituer un autre rapport entre la production et la demande » (p. 187).

Comment nos auteurs envisagent-ils un tel saut périlleux qui nous fera passer des cybercommunautés des plateformes capitalistes du commerce social en ligne à leur planification écologique censée bifurquer sur une autre voie que celle du capitalisme, celle de l'éco-socialisme ? « Sortis de la logique du profit, le C2M et le commerce social pourraient pleinement développer leurs vertus coordinatrices sans pour autant être contraints et donc biaisés par l'impératif de croissance » (p. 191). Au risque de se répéter, comment cette révolution va-t-elle se produire ?

« Plus précisément, alors qu'aujourd'hui les données concernant la production, la logistique et la consommation sont monopolisées et traitées en vue de la valorisation, elles devraient être *transformées en communs* afin de pouvoir servir d'autres finalités »⁵ (p. 191, souligné par nous).

Voici donc la seconde exception du livre qui fait référence aux communs. Loin d'être congédiés, nous avons ici un recours quasi magique aux communs qui sortent du livre comme le lapin de la manche du magicien. C'est dans ce recours aux communs que réside la lueur d'espoir à condition qu'on accepte de prendre ces derniers au sérieux. Il suffit pour rester dans le domaine des plateformes de considérer les exemples de plateformes numériques qui relèvent des communs en se référant au mouvement des plateformes coopératives (Vercher-Chaptal et alii., 2022). Et, plus largement, à toutes les expériences alternatives qui aujourd'hui déploient des communs dans tous les domaines de la vie sociale en le faisant très souvent en lien avec les mondes de l'économie sociale et solidaire dont on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans ce livre.

Malheureusement, comme nous le savons déjà, plutôt que de considérer la voie des communs, la dernière partie du livre les congédie en une page.

⁵ Citons la suite du paragraphe : « À côté des avis et des notations des consommatrices expertes et des geeks en tout genre préoccupés par les qualités intrinsèques des produits, leur valeur d'usage, on peut imaginer que les organisations de défense, des droits humains, les associations écologistes, les syndicats, les institutions de santé pourraient se saisir des données massives et contribuer ainsi à éclairer les enjeux de consommation » (p. 191-192).

3. Une politique de planification écologique hors sol

La quatrième partie de l'ouvrage débute par le rappel utile de « l'idée centrale » du livre :

« Gouverner par les besoins, mais comment ? Un théorème a été énoncé au chapitre 2 : des besoins réels, définis par des individus, sont conditionnés à un principe de soutenabilité (...) et à un principe d'égalité (...) » (p. 195).

C'est plutôt, selon nous, dans le chapitre 3, à la page 76, que ce « théorème » a été énoncé. Mais passons sur ce détail. Par rapport à cette question du gouvernement par les « besoins réels », nous sommes d'abord restés sur notre faim puis dans l'attente de cette quatrième partie à laquelle nous ont renvoyée les auteurs en ce qui concerne « l'architecture démocratique » de cette politique des besoins.

3.1 Aller au bout des leçons chinoises...

Le chapitre 8 commence par revenir sur la pensée politique moderne en lien avec le fédéralisme en s'appuyant notamment sur la mise en avant de l'expérience de la Chine dont des leçons utiles sont à tirer selon les auteurs.

Aussi, avant d'aborder la solution présentée sous le nom de « fédéralisme écologique », commençons par aborder les « leçons chinoises » associées au passage « du communisme version Mao à l'économie socialiste de marché » (p. 203). Ce passage s'est voulu « tâtonnant, pierre par pierre pour ne pas risquer de tomber à l'eau. En découle l'une des caractéristiques majeures de la planification chinoise des dernières décennies : l'expérimentation sous hiérarchie » (p. 203). Elle est décrite plus loin en ces termes :

« Concrètement, une réforme est d'abord expérimentée à l'échelle de la province. Si les résultats sont probants, elle est étendue à d'autres et, éventuellement à l'ensemble du pays. Dans le cas contraire, on y renonce. Il y a quatre niveaux subnationaux en Chine : la province, le comté, la municipalité et le village. L'expérimentation peut également avoir lieu à des niveaux inférieurs à la province, ou à cheval entre différents niveaux (...) Sur le plan théorique, l'enseignement à en tirer est celui-ci ; plus l'échelle de l'expérimentation est réduite, moins la formation de majorités en sa faveur est complexe. C'est l'avantage du fédéralisme » (p. 206 et p. 208).

Mais d'autres enseignements sont également à tirer :

« La décentralisation permet que l'expérimentation soit effectuée par les personnes concernées, celles qui vivent dans la zone où elle a lieu, et non par le centre du système. L'une des causes de l'échec de la planification centralisée au XXe siècle vient de ce que les bureaucrates planificateurs se trouvent loin des réalités du terrain, prenant des décisions sans rapport avec elles (...) En Chine, les provinces et d'autres échelons inférieurs contrôlent d'importantes ressources naturelles, infrastructurelles et fiscales, un trait typique des régimes fédéralistes » (p. 208).

Et plus encore :

« La deuxième condition de possibilité de la planification chinoise tient au fait que, historiquement, il y a peu de divisions du travail entre les provinces chinoises, qu'elles sont relativement autonomes économiquement. C'est la raison pour laquelle l'expérimentation est possible à cette échelle (...) En URSS, les républiques étaient plus spécialisées qu'en Chine, ce qui rendait la décentralisation difficile à mettre en œuvre. La spécialisation implique également que le centre du système soit (relativement) plus fort » (p. 212).

Nous avons déjà rencontré cette opposition plus haut entre spécialisation des territoires et autonomie des territoires sauf que la spécialisation des territoires n'était pas l'effet de l'État au centre du système mais du capital au centre de la mondialisation dans le cadre de l'agro-industrie. De sorte qu'une leçon plus générale peut être tirée : l'autonomie des territoires avec des communs à structure de plus en plus intégrale (Defalvard, 2023) s'organise contre l'État centre ou contre le Capital mondialisé de telle sorte que les conditions d'une autonomie subjective des personnes puissent collectivement s'y réaliser.

Il est alors dommage que les auteurs n'aillent pas au bout des leçons chinoises lorsqu'ils constatent que « Depuis la reprise en main du pays par Xi Jinping, l'autoritarisme décentralisé » est de moins en moins en vigueur. Le tournant écologique a servi à renforcer l'autoritarisme au détriment de l'élément décentralisateur, donnent lieu à un « environnementalisme autoritaire » » (p. 215). Ils préfèrent, suivant leur « méthode des utopies institutionnelles » (p. 215), chercher un « substitut fonctionnel » du PCC (Parti communiste chinois) en tant que « colonne vertébrale de la planification » comme si la question d'un centre, le Capital dans la mondialisation ou l'État dans le communisme, était la solution alors que ces leçons chinoises nous montrent que c'est le problème.

Aller au bout des leçons chinoises devrait au contraire conduire à nous inspirer pour le gouvernement par les besoins de sociétés qui se passent de centre comme l'anthropologie a pu les révéler avec les « sociétés sans État » (Clastres, 1974) ou comme le présent nous en offre des exemples à diverses échelles : celle de la région du Chiapas qui ne revendique pas l'indépendance par rapport à l'État mexicain mais son autonomie avec pour lieu-centre ses villages (Baschet, 2014) ; celle de la Zad Notre Dame des Landes dont l'autonomie politique a été le lieu d'une lutte contre l'État puis d'un accord fragile avec ce dernier. Nous avons ici des expériences d'un « Nous sans l'État » pour reprendre le titre du livre de Aguilar Gil (2024) qui ressortent des communs dont le polycentrisme permet de mettre en œuvre leur propriété de double autonomie : celle politique des territoires en commun et celle subjective des personnes humaines et autres qu'humaines (Defalvard, 2023).

3.2 À la recherche perdue des « institutions de l'émancipation »

En conformité avec le parti pris binaire du livre, l'État contre le marché, les trois institutions de la « colonne vertébrale » de la planification écologique ont pour point commun de ne concerner que le niveau macro-institutionnel de l'État-nation.

S'inspirant de la planification indicative à la française mise en place par Jean Monnet dans le cadre du Commissariat Général au Plan qu'il créa en janvier 1946, nos auteurs proposent « des sortes de « commissions de modernisation » (qui) formeront le premier élément de la colonne vertébrale de la planification écologique » (p. 222). Ils rappellent que ces commissions de modernisation ont été « des instances de délibération composée de centaines de représentants de la société civile : chefs d'entreprise, syndicalistes, responsables d'associations de consommateurs, universitaires, hauts fonctionnaires, industriels, agriculteurs... C'est une forme (modérée) de démocratie économique » (p. 219).

Ces commissions de modernisation sont toutefois rebaptisées pour devenir « des commissions de post-croissance » (p. 223) qui arbitreront entre certaines « activités (qui) devront bien croître pour que d'autres soient démantelées » (p. 219).

Le deuxième élément de la colonne vertébrale politique de la planification écologique est « une Constitution qui serait non seulement écologique mais *post-croissance*, au sens où elle contraindrait l'activité économique à prendre acte des limites terrestres qu'elle doit respecter » (p. 227). Les auteurs ajoutent alors :

« Mais pour ne pas rester abstrait, cet interdit doit ici se traduire par des normes constitutionnelles antiproductivistes et anticonsuméristes. C'est la version forte de la soutenabilité évoquée précédemment qu'il s'agit de faire entrer dans la loi fondamentale. En ce sens, l'interdit portera moins sur la nature que sur l'économie. Á terme, il empiétera forcément sur un principe ancré de longue date dans les ordres constitutionnels modernes : la propriété privée » (p. 227).

Après cet exercice de clarification qui se veut concret, les auteurs développent le troisième élément de la colonne vertébrale politique en affirmant que « le service public, c'est du gouvernement par les besoins par excellence. Une gestion de la demande hors marché, et donc à sa manière une forme de demande émancipée » (p. 228). Suit alors une métaphysique des services publics se référant à Léon Duguit qui aboutit à « la définition de l'État comme ensemble complexe de services publics » et au paradoxe suivant : « bien qu'il consiste en un élargissement de la sphère étatique, le service public limite le pouvoir de l'État, et augmente celui des citoyens (...) Le service public permet, pour ainsi dire, l'*empowerment* du citoyen » (p. 230-231). L'ouvrage de T. Perroud (2023) dévoile une toute autre réalité des services publics et voit dans leur lien avec les communs la possibilité de les rendre plus démocratiques.

Au lieu d'envisager cette voie, les auteurs s'enferment toujours plus dans leur vision binaire : « Les services publics peuvent être un vecteur de post-croissance. La consommation y est disjointe du pouvoir d'achat, ce qui permet de la réguler politiquement, de ne pas laisser l'individu et sa subjectivité consumériste en tête à tête avec la marchandise » (p. 232). Arrivant à écrire pour finir une aberration :

« Il y aura du luxe, et même beaucoup. Mais il doit être contrôlé collectivement, et permettre ainsi la réduction de l'impact environnemental. De somptueuses piscines municipales plutôt que chacun sa piscine privée » (p. 232).

Les biens de luxe ne sont nommés tels que par différence avec des biens inférieurs afin de démarquer les classes sociales en fonction de leur accès ou non à ceux-ci : aux hôtels de luxe par rapport à des bouges par exemple. Nous vérifions une nouvelle fois que derrière les biens il y a les liens. S'il y a des piscines municipales de luxe, elles ne prennent un tel sens qu'en contrepoint de piscines municipales dégradées. Et le communisme ne fait pas en l'occurrence exception.

Le tête-à-tête avec la marchandise est donc remplacée par un face-à-face avec l'État. Et la dernière phrase du chapitre qui précise « On ne fera rien sans convaincre le plus grand nombre » (p. 233) n'est pas suffisante pour nous rassurer.

Le dernier et court chapitre 10 du livre porte sur « la démocratie augmentée » dont nous avons vu que cette question revient comme un mantra tout au long du livre afin que le gouvernement par les besoins de la planification écologique ne se transforme pas en dictature des besoins. Alors que nous sommes restés jusqu'ici dans le brouillard à ce sujet, les derniers développements qui lui sont consacrés ne nous avancent guère plus :

« Dans le cadre du gouvernement par les besoins, démocraties participative et délibérative serviront de compléments à la démocratie représentative. Elles contribueront à la définition des besoins réels. Elles pourront être mises en œuvre sur une base fédérale, par exemple, dans le cas de la France, aussi bien à l'échelon de la commune, du département que du pays entier » (p. 237).

Alors que nous restons toujours à un niveau de généralité et d'abstraction qui n'ouvre vers aucune piste concrète pour nous diriger, survient un repère dont la mention nous désarçonne plus qu'autre chose :

« Des expériences politiques « autonomes », telles que les ZAD, pourront également venir nourrir la réflexion » (p. 239, voir aussi p. 242).

En effet, quel sens accordé à la mise entre guillemets du terme « autonomes » pour qualifier les expériences politiques que sont les ZAD ? Est-ce déjà le signe d'une mise au pas de leur revendication à l'autonomie par rapport à l'État tel que les auteurs conçoivent ce dernier depuis le début de leur ouvrage sous la figure de « l'État socialisateur » ? Est-ce l'effacement de la dimension de communs que ces expériences mobilisent pour penser l'alternative qu'elles construisent (Loizeau J., 2023) ? Enfin, faut-il voir de très, très loin les ZAD pour en faire des sources inspirantes pour une planification écologique placée dans les mains de l'État ?

Après avoir avec justesse indiqué les biais de la démocratie participative qui, à l'image des budgets participatifs, ne porte pas sur la production et ne s'adresse qu'au citoyen en dehors de son insertion sociale en tant que producteur et consommateur, nos auteurs trouvent l'issue avec les communautés virtuelles des plateformes dites collaboratives :

« C'est précisément à cela que doivent servir les collectifs de consommateurs émancipés évoqués au chapitre 7. On peut les penser comme des sortes de « cybersoviets ». Bien sûr on n'aurait pas à proprement parler l'équivalent de soviets de la révolution russe : historiquement ceux-ci éclosent dans les usines (...) certains exercent des fonctions de ravitaillement et de gestion des quartiers. Les soviets ont de surcroît de vrais collectifs, constitués de personnes en chair et en os dans un même espace (où) il s'y déroule un processus révolutionnaire (...) Nos consommateurs émancipés eux se situent du côté de la demande. Ils forment des communautés « virtuelles » dans l'océan de la division du travail mondialisée » (p. 238-239).

Devant un tel raccourci qui amène à faire jouer un rôle révolutionnaire à des communautés virtuelles déguisées en « cybersoviets », nous avons envie de crier « Gramsci revient, ils sont devenus fous ». À l'inverse, dans notre ouvrage, partant du fait que l'usine n'est plus le lieu central de la conflictualité sociale puisque les luttes se déroulent dans les territoires, y compris quand elles partent de l'usine, les collectifs révolutionnaires en chair et en os sont pour nous « les territoires en commun », qu'il s'agisse de la ZAD Notre-Dame-des-Landes, du collectif de la Narse de Nouvialle dans le Cantal ou encore du collectif Bassine Non Merci des Deux Sèvres. Rappelons ici qu'à la page 191 les auteurs recourent comme par magie aux communs pour transformer les communautés virtuelles des plateformes capitalistes en avant-garde de la révolution. Même si après, de manière assez incohérente, ils congédient les communs dont le polycentrisme est incompatible avec leur conception du fédéralisme dont la base tient toujours dans les mains de l'État.

Conclusion

Dans leurs quelques pages de conclusion, l'idée centrale du livre, comme nous l'avons signalé au début de notre analyse critique, disparaît. Du gouvernement par les besoins, il n'en est plus question. Il reste deux dilemmes évoqués : d'une part, entre puissance (de l'État) et autonomie (de l'individu) et, d'autre part, entre centralisation (« y compris par un renforcement des formes internationales de coopération) et décentralisation. Il est bien dommage que le livre recouvre d'un épais brouillard ces deux questions. Après avoir rêvés de « cybersoviets », nous savons que les auteurs s'interrogent à la fin sur les forces sociales susceptibles de former un bloc hégémonique afin de les transformer en réalité. À l'inverse de cette trajectoire, l'intellectuel organique se caractérise par son lien, fait de passion nous dit Gramsci, avec les forces sociales qui sont porteuses ici et maintenant d'alternatives. Sa conception d'une société alternative ne sort pas toute faite de sa tête mais s'ancre dans les luttes et les alternatives présentes auxquelles elle apporte la possibilité d'être unifiées pour former un nouveau bloc hégémonique. Les auteurs ont suivi une autre voie, celle de l'intellectuel d'État, qui nous amène nulle part et qui, surtout, nous rappelle un passé que l'on souhaiterait dépasser.

L'impasse à laquelle nous conduit ce livre tient grandement dans son équation de départ posée dès sa première partie qui s'intitule : Marché et État face à la crise écologique. Si les fausses solutions du marché et du capitalisme vert rappelées dans son premier chapitre, nous conduisent à partager sa conclusion : « plus que jamais il nous faut une alternative » (p. 29), l'enfermement de ses deux auteurs dans le cadre binaire marché versus État, nous oppose.

Mais comme nous avons essayé de le faire dans *La société du commun*, nous cherchons à favoriser les alliances plutôt que de souffler sur les braises qui nous divisent. Et donc nous voulons tirer un dernier fil qui pourrait aller en ce sens. À la fin du chapitre 2, « Politiser l'économie », de cette première partie, la citation extraite du Livre III du Capital peut nous y aider :

« Il faut considérer les entreprises capitalistes par actions et, au même titre, les usines coopératives comme des formes de transition du mode capitaliste de production au mode collectiviste, avec cette différence que, dans les premières, la contradiction est résolue négativement et dans les secondes positivement » (cité page 54).

Sur cette base empruntée à Marx, nos auteurs affirment : « Pour que les coopératives l'emportent, en plus d'un puissant mouvement autogestionnaire, un autre acteur doit être poussé à intervenir et se transformer ce faisant : l'État. C'est lui qui est en mesure de les protéger du secteur marchand, et d'œuvrer à leur montée en échelle par des mesures juridiques » (p. 54).

Nous pointons alors la possible convergence avec notre ouvrage qui est parti du constat que le mouvement autogestionnaire aujourd'hui a moins pour cadre l'usine coopérative que les territoires en commun et leur autogouvernement. D'autant que nous avons esquissé des pistes pour la nécessaire transformation de l'État afin qu'il devienne partenaire de nos communs.

Malheureusement, la suite du livre, comme nous l'avons maintes fois pointé, se focalise sur l'État central, répétant l'échec historique analysé par Sweezy (1980) « des sociétés postrévolutionnaires qui ne réussirent jamais à surmonter l'antagonisme le plus fondamental entre le travail et le capital et placèrent l'État dans le rôle du capitaliste collectif ».

Un autre chemin existe qui, pour l'intellectuel, suppose de se relier aux alternatives autogestionnaires telles qu'elles émergent sur nos territoires, ici et ailleurs, selon des centralités multiples (travail, genre, race...) qu'il lui revient d'unifier sans les uniformiser. Rendez-vous, donc, sur les territoires afin « d'être en soutien de ceux qui militent et agissent sur le terrain, et en soutien d'une redéfinition collective de ce que veut dire

habiter » comme l'écrit Latour (2019, p. 93), ajoutant « Sans cela, l'université semble ne plus servir à grand-chose ».

Bibliographie

- AGUILAR Gil Y. (2024), *Nous sans l'État*, trad. J. Falquet, Éditions Ici-bas.
- AMABLE B. et PALOMBARINI S. (2023), « Multidimensional social conflict and institutional change », *New political Economy*, may.
- L'ATELIER PAYSAN (2021), *Reprendre la terre aux machines : manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, Paris, Seuil.
- BASCHET J. (2014), *Adieux au capitalisme. Autonomie, société du bien-vivre et multiplicité des mondes*, Paris, éditions La Découverte.
- CHATER C. et LOEWENSTEIN G. (2022), « The i-frame and the s-frame : how focusing on individual-level solutions has led behavioral public policy astray », *Behavioral and Brain Sciences*, september.
- CLASTRES P. (1974), *La société contre l'État. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, éditions de Minuit.
- DAVI H. (2023), *Le capital c'est nous. Manifeste pour une justice sociale et écologique*, éditions Hors-d'atteinte.
- DEFALVARD H. (2023), *La société du commun. Pour une écologie politique et culturelle des territoires*, Ivry sur Seine, éditions de l'Atelier.
- DEFALVARD H. (2024), « Continuité ou discontinuité avec l'ESS ? », dans *Traité de codétermination*, Chapitre 9, p. 148-161, à paraître aux Presses universitaires de Laval, Quebec.
- DUMÉNIL G. et LÉVY D. (2014), *La Grande bifurcation*, Paris, éditions la Découverte.
- DURAND C. et KEUCHEYAN R. (2024), *Comment bifurquer. Les principes de la planification écologique*, Paris, éditions La Découverte.
- DUVERGER T. (2023), *Retour à l'emploi, pour une garantie de l'emploi territorialisée*, note Fondation Jean Jaurès.
- GORZ A. (1980), *Adieux au prolétariat*, Paris, Galilée.
- HUSSON M. (1991), « Planification : 21 thèses pour ouvrir le débat », *Critique communiste*, n° 106-107.
- LATOURE B. (2019), « Pourquoi nous devons jongler avec les échelles », dans Schaffner M., *Un sol commun*, éditions Wildproject, p. 89-94.
- LATOURE B. et SCHULZ N. (2022), *Mémo sur la nouvelle classe écologique*, Paris, éditions La Découverte.
- LOIZEAU J. (2023), *Organizadons-nous, s'organiser en commun sur la zad Notre-Dame-des-Landes*, Thèse soutenue le 11 décembre 2023 à l'Université Paris IX Dauphine.
- LORDON F. (2019), *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent*, Paris, La Fabrique.
- OSTROM E. (2010), *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- PERROUD T. (2023), *Services publics et communs. Á la recherche du service public coopératif*. Lormond, Le Bord de l'eau.
- POINSSOT A. (2024), *Qui va nous nourrir ? Au cœur de l'urgence écologique, le renouveau paysan*, Arles, Actes Sud.
- RAMBAUD A. (2022), « CARE : repenser la comptabilité sur des bases écologiques », *L'Économie politique*, vol 93, n°1.
- RICOEUR P. (1997), *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Seuil.
- SWEEZY P. M. (1980), *Post-Revolutionary Society*, New York, Monthly Review Press.
- VERCHER-CHAPTAL C. et alii., (2022), *There Are Platforms As Alternatives. Entreprises plateformes, Plateformes coopératives et communs numériques*, Rapport d'études, Dares, n°28.
- VUATTOUX J-C, LE GUILLOU D., CARN C. (2022), « Rendre visibles les dettes sociales et humaines par la comptabilité : le cas d'une entreprise à but d'emploi (EBE) », *Horizons publics*, n°26, p. 70-76.